

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Laurence Cretegy et consorts au nom du comité du Groupe Agricole du Grand Conseil - Soutien du Grand Conseil vaudois à la révolte paysanne (24_RES_1)

Rappel de l'intervention parlementaire, telle qu'amendée et votée lors de la séance du Grand Conseil du 20 février 2024

Par le biais de cette résolution, le Grand Conseil du Canton de Vaud affirme solennellement son soutien à la révolte paysanne en Suisse et en Europe. En effet, depuis de nombreuses années, le secteur agricole, pourtant essentiel à notre société, est mis sous une pression grandissante.

Le Grand Conseil apporte son soutien aux revendications paysannes portées par l'Union suisse des paysans et Prométerre.

Nous demandons que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre afin de porter ce soutien du Grand Conseil vaudois et les revendications ci-dessous, tant dans son administration qu'auprès du Conseil Fédéral.

Ces revendications sont les suivantes :

- *une meilleure reconnaissance des rôles de l'agriculture et des engagements pour une production alimentaire durable et respectueuse de l'environnement et des animaux ;*
- *pas d'économies financières sur le dos de l'agriculture : les baisses du budget dédié à l'agriculture et des paiements directs de la Confédération doivent être combattues et refusées ;*
- *une augmentation des prix payés aux produits et une transparence quant aux marges : il est impératif que les prix payés aux producteurs augmentent de 5 à 10 % en fonction des secteurs. En outre, il est aujourd'hui nécessaire que les grands distributeurs jouent le jeu et soient transparents sur les marges qu'ils perçoivent sur les produits agricoles achetés et revendus en Suisse ;*
- *moins de bureaucratie : il est absolument impératif que la politique agricole soit simplifiée et que les exigences administratives ainsi que les contrôles imposés aux agriculteurs diminuent;*
- *pas de nouvelles contraintes non rétribuées : de nombreuses contraintes ont été introduites ces dernières années, sans compter les nombreuses démarches volontaires prises par les familles paysannes, aussi bien sur le plan environnemental que du bien-être animal. Ces engagements sont en train de porter leurs fruits. L'agriculture refuse toute mesure supplémentaire non rétribuée qui ne ferait que compliquer le système et affaiblir notre production indigène durable au profit des importations ;*
- *plus de reconnaissance de leur travail aux productrices et producteurs, ce qui passe par un prix juste et équitable, prix qui doit permettre aux familles paysannes de vivre dignement de leur travail et de leur production, sans devoir avoir recours à des « jobs d'appoint ».*

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat salue le soutien apporté par le Grand Conseil aux agricultrices et agriculteurs vaudois-e-s par le biais de cette résolution. Il se rallie aux demandes formulées dans cette résolution. À ce titre, le Conseil d'Etat rappelle qu'il oeuvre depuis des années auprès des autorités fédérales pour une diminution de la charge administrative et une simplification du système en général. De plus, il s'est formellement opposé à toute réduction du futur budget agricole fédéral. Dans sa réponse à la consultation y relative, il a en particulier relevé que les exploitantes et exploitants, qui fournissent des prestations d'intérêt public, subissent tant l'augmentation des coûts de production que ceux inhérents à la mise en œuvre de nouveaux programmes et impératifs en matière environnementale. Par ailleurs, le 15 mars 2024, des premières réponses ont été apportées lors d'une conférence de presse présentant la vision et les priorités d'une agriculture vaudoise autonome, robuste et durable. À cette occasion, il a notamment été annoncé que le système des contrôles sera revu dans le sens d'une meilleure coordination afin d'en permettre une baisse effective. S'agissant d'une augmentation des prix payés aux productrices et producteurs et une plus grande transparence des marges, le Conseil d'Etat soutient cette revendication et renvoie aux développements apportés dans le cadre des réponses aux interpellations des député-e-s Stéphane Montangero - *Manger est un acte citoyen, alors donnons-nous aussi les moyens d'arrêter de marcher sur la tête !* (24_INT_24) et Martine Gerber – *Colère paysanne: des réponses qui unissent* (24_INT_30).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 mai 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni